

20 avril 2023

## RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

### Arrêter le massacre des autochtones pygmées

L'organisation Indigenous Peoples Rights International (IPRI) condamne fermement et est indignée par le massacre de sept (7) autochtones Pygmées par le groupe terroriste armé ADF en République démocratique du Congo. L'État congolais doit prendre des mesures décisives pour protéger les autochtones Pygmées et garantir l'accès à la justice pour les familles des personnes tuées.

Selon les informations reçues par l'IPRI, dans la nuit du 27 mars 2023, un groupe d'ADF a attaqué le village d'Idohu, Israël Lolueba, chefferie de Walese Vontuku, territoire d'Irumu, dans l'Est de la RDC, tuant 7 autochtones pygmées. Ce massacre a été précédé d'une autre attaque meurtrière 48 heures plus tôt, au cours de laquelle deux autres personnes ont été tuées.

M. Diel Mochiré, coordinateur national de l'IPRI en RDC et directeur provincial du PIDP Nord-Kivu, a déclaré : "La paix n'a pas de prix et la vie humaine est sacrée. Les peuples autochtones pygmées ne sont pas des vaches à abattre. La sécurité sur les territoires traditionnels de vie des peuples autochtones pygmées dans les zones de conflit est une priorité urgente pour le gouvernement congolais".

Malheureusement, malgré les efforts déployés par le gouvernement congolais, celui-ci n'a pas pris de mesures pour protéger les peuples autochtones pygmées conformément à la loi 022/30 sur la protection et la promotion des droits des peuples autochtones pygmées en République démocratique du Congo, ni pour traduire en justice les responsables des meurtres et des attaques, créant ainsi les conditions d'une escalade de la violence à l'encontre de sa population, y compris les Pygmées.

Les peuples autochtones pygmées ne sont pas protégés contre les attaques incessantes de groupes lourdement armés qui cherchent à les déplacer de leurs territoires pour s'emparer d'eux et de leurs ressources. Selon les informations publiées par les Nations unies le 15 mars, plus de 100 000 personnes ont été déplacées et des dizaines d'entre elles ont été tuées à la suite d'attaques menées par des groupes armés dans le Nord-Kivu, une province de l'est de la RDC. De plus, les attaques des ADF ont fait 97 victimes civiles à la mi-mars, en plus de nos frères et soeurs pygmées qui ont été tués récemment.

La loi portant protection et promotion des droits des peuples autochtones pygmées en RDC, adoptée le 15 juillet 2022, oblige l'État congolais à protéger et à

promouvoir les droits sociaux, économiques et culturels des autochtones Pygmées, ainsi que leurs droits civils et politiques. Cette loi reconnaît le droit des autochtones Pygmées à leurs terres, territoires et ressources, mais ils ne sont pas protégés contre l'accaparement des terres et des ressources par des groupes armés et des entreprises commerciales.

"La mise en œuvre de la loi n° 022/30 portant protection et promotion des droits des peuples autochtones pygmées est l'affaire de toutes les parties prenantes, y compris le gouvernement, la société civile, le secteur privé et les peuples autochtones", a déclaré M. Mochiré.

Aujourd'hui, le monde entier place ses espoirs face au changement climatique dans les puits de carbone que sont les forêts d'Amazonie et du Congo, alors que leurs gardiens, les peuples autochtones qui les préservent depuis des millénaires, sont assassinés en toute impunité. La violence qu'ils subissent aujourd'hui, motivée par l'ambition de continuer à piller leurs ressources, menace leur survie en tant que peuples autochtones.

Indigenous Peoples' Rights International, une organisation créée spécifiquement pour lutter contre la violence et l'impunité à l'encontre des peuples autochtones, lance un appel :

- L'État congolais devrait prendre sans délai des mesures efficaces pour protéger la vie et les droits de ses populations autochtones, conformément à ses obligations internationales et au droit national. Il s'agit notamment de fournir une justice adéquate et des mesures de réparation appropriées, ainsi que d'assurer le retour en toute sécurité des Pygmées sur leurs territoires.
- Les organes compétents des Nations Unies, y compris les forces de maintien de la paix, doivent enquêter sur cette affaire et prendre des mesures pour empêcher de nouvelles attaques contre les Pygmées.

L'IPRI appelle la communauté internationale à exprimer sa solidarité avec les autochtones Pygmées et à exhorter le gouvernement de la République démocratique du Congo à mettre fin à toutes les formes d'attaques violentes contre les autochtones Pygmées. Ils méritent la paix dans leurs communautés et d'exercer leurs droits sans crainte.